

## Autres infos:

- L'Asevi est affiliée à la Fédération des Circulations douces en Essonne (FDCE) qui prône le développement des pistes cyclables. Une carte de ces pistes cyclables en Ile de France est à votre disposition gratuitement. Plus d'infos sur le site Internet de la FCDE : [www.circulationsdouces91.org](http://www.circulationsdouces91.org) et [www.ile-de-france.fr](http://www.ile-de-france.fr)

- Menace sur l'agriculture du plateau de Saclay:

L'installation d'un Pôle de Compétitivité et les projets de construction de plusieurs milliers de logements risquent de supprimer 20ha de terres agricoles. Fin 2003, des familles se sont mobilisées et ont créé, une Association (*Les jardins de Cérès*) pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP). Un agriculteur du Plateau de Saclay s'est associé au projet et a planté des pommes de terre pour les adhérents.

Les 10 et 11 septembre dernier la 2<sup>ème</sup> récolte a eu lieu. Pour continuer son action, l'association vient de créer "*une Société Civile pour le développement d'une agriculture durable en Ile de France*" dont l'objet social est "*maintenir les terres fertiles en Ile de France, par l'acquisition, la gestion et la location de terres agricoles pour une agriculture saine et respectueuse de l'environnement*".

Vous pouvez soutenir et participer en tant qu'associé en prenant une ou plusieurs parts 50 € chacune. Contacts et informations: <http://terresfertiles-idf.org>, [www.reseauamapidf.org](http://www.reseauamapidf.org)

- Le Triangle Vert

Dans le même esprit, le projet d'agriculture péri-urbaine, créé en 2003 et qui réunit, sous l'égide des municipalités, des exploitants du Hurepoix, est rentré en phase de croisière. Rappelons que Villebon est partie prenante du projet au même titre que Marcoussis, Nozay, Saulx et Champlan. Dans ce projet, le territoire agricole n'est plus considéré comme une réserve foncière naturelle disponible et destiné à l'accueil d'une croissance urbaine centrifuge considérée comme inéluctable. Elle est intégrée aux besoins de la ville. Les produits sont en vente sur les marchés. Réservons leur le meilleur accueil.

- Préparation au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA):

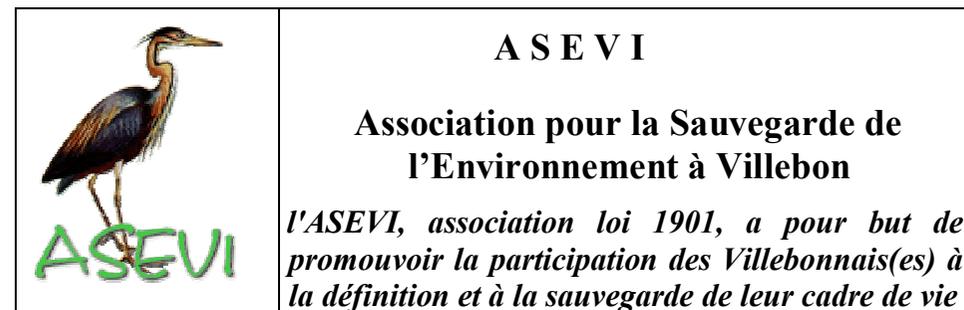
Son élaboration a été confiée à la Direction Générale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). Ceci nous intéresse, car des mesures de pollution, faites l'an passé à Champlan, ont montré que l'entrée de la Vallée de Chevreuse était l'un des endroits les plus pollués d'Ile-de-France. L'enquête publique démarre en préfecture (et sous-préfecture), à Palaiseau donc, jusqu'au 14 octobre. Des réunions publiques sont prévues. Tous renseignements sur le site: <http://ufcna.com/PPA-enquete-publique.jpg> De telles mesures pourraient démarrer à Villebon et durer 1 an. A suivre.

- Consultation sur l'eau:

L'Agence pour l'eau Seine-Normandie, le Ministère de l'écologie et du développement, ont lancé une grande enquête sur l'eau pour faire face au futur.

Nous vous invitons à y prendre part, soit en obtenant le questionnaire auprès de la mairie ou en le remplissant sur Internet : [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

Contacts: ASEVI – 17<sup>bis</sup> avenue du Val d'Yvette  
91140 – Villebon - sur- Yvette  
Tél: 01 60 10 63 77 courriel: [contact@asevi.net](mailto:contact@asevi.net)



Bulletin n°03- sept-oct 2005

## **Le mot du bureau**

Nombreux sont les Villebonnais qui sont venus au Centre Technique pour répondre à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme. Le Commissaire Enquêteur a remis son rapport en mairie le 12 juillet dernier. Il a analysé en détail toutes les objections présentées. Pour notre propos, ses remarques, ayant trait à l'environnement, à savoir: sur le centre de loisirs, la déchetterie, l'aire des Gens du Voyage, la maison médicalisée, le gymnase, la station d'épuration, sont indiquées page suivante. Sa conclusion générale est péremptoire: "*Vu le bilan globalement défavorable dégagé de l'analyse des observations réservées au projet de la part des intervenants*" le PLU n'est approuvé que sous 2 réserves et 2 objections. Parmi les réserves la première est la mise en "*compatibilité suivant l'avis*" (défavorable) **émis précédemment le 2 mai, par le Préfet**". L'autre réserve concerne les projets eux-mêmes. Ils "*donneront lieu à concertation et nouvelle consultation publique*". Les recommandations concernent des "*mesures d'accompagnement appropriées*" ainsi que "*l'information et concertation du public dans le cadre des améliorations envisagées*".

L'Asevi se félicite de la mise en ZAP de 6ha de terres agricoles pour 30 ans. N'est-ce pas, cependant, la bonne conscience qui autorise ensuite les dérapages? Certes, la pression que subissent les élus de toute tendance politique confondue, dans nos communes du Nord-Essonne est énorme, à meilleure preuve celle qui s'abat sur ceux du Plateau des Saclay où les très riches terres agricoles sont convoitées (voir la suite). La pression est sans nul doute un puissant frein à la sérénité de la prise de décision. C'est probablement ce qui a eu lieu dans notre commune, comme dans d'autres, et qui a été dénoncé en toute objectivité par le Commissaire Enquêteur.

Comme demandé par ce dernier, l'Asevi est prête à participer à cette concertation pour les questions d'environnement, en toute équité, pour élaborer le nouveau PLU.

Le bureau

*Notez bien sur votre agenda*

**Réunion à la MJC, tous les 2<sup>èmes</sup> mercredi du mois à 20H45 pour traiter les dossiers et l'Assemblée Générale de l'Asevi, le samedi 10 décembre à 14h30, salle des Foulons**

Association loi 1901- Adhérente à ENE (Essonne Nature Environnement).

## Le forum des associations:

Nous devons noter le succès de cette manifestation. Merci de leur confiance aux anciens et nouveaux membres!

## Extrait des conclusions du Commissaire Enquêteur relatives à l'environnement:

*"Certains de ces équipements sont incompatibles avec la vocation de la zone assignée par le Schéma directeur Nord Centre Essonne comme l'indique sur l'Avis du Préfet par lettre du 2 Mai 2005. De plus, exposés au bruit (zones B et C du PEB d'Orly). Il va de soi que l'avis sus indiqué du représentant de l'Etat doit être observé dans ce dossier aux fins de mise en compatibilité.*

*A ces considérations j'ajoute, concernant :*

*La maison médicalisée : Bien qu'admettant la difficulté et raréfaction foncière avancée par les édiles, la recherche d'un autre site d'accueil me semble devoir s'imposer.*

*Le centre de loisir : Les arguments avancés par les défenseurs de la thèse favorisant l'extension de l'équipement actuel me semble recevable et mérite d'être prise en considération.*

*Troisième équipement sportif : La justification de celui-ci est mise en doute par la majorité des intervenants. De plus celui-ci semble relever d'une action à caractère intercommunale. Compte tenu de l'unanimité d'avis défavorable concourant à cette réalisation la raison recommande la mise en révision de ce dernier dans le cadre d'une concertation publique voire d'une commission de travail élargie aux représentants des principales associations locales aux fins de recherche consensuelle.*

*Les autres projets : Aux observations reçues*

*Station d'épuration : Parmi les avis, observations ou interrogations exprimées figure la question de l'utilité de cet équipement compte tenu de la sur-capacité de l'usine de traitement de Valenton mais aussi de la pertinence d'y installer le siège du SIAHVI. Le caractère de la zone (anciens remblais) « zone à protéger et valoriser, inconstructible » est également mis en exergue.*

*Les nuisances pour les riverains (vue, odeur, bruit, circulation de camions etc...) sont naturellement à prendre en considération.*

*Nonobstant ce qui précède il convient toutefois d'admettre qu'un équipement de cette nature a pour vocation de répondre à une demande d'intérêt public.*

*En l'état actuel du dossier je ne peux que recommander qu'un soin attentif soit réservé à la poursuite et formalisation dudit projet prenant en compte les inquiétudes et avis recueillis durant l'enquête aux fins d'amélioration de cette réalisation.*

*L'aire de stationnement des gens du voyage : L'emplacement de cette réalisation est apparu majoritairement inadapté ce qui, a priori, paraît compréhensible.*

*Existe-t-il pour autant d'autres alternatives foncières sur le territoire communal ?*

*D'autres questions ou observation d'intérêt liées à l'environnement, circulation, transport et d'autres à caractère privées.*

*Cet ensemble de questions me conduit à recommander aux promoteurs du projet de P.L.U d'accorder l'accueil et attention particulières nécessaires aux fins des améliorations souhaitables dans le cadre d'une démarche de concertation participative.*

*Etabli à Meudon, le 11 Juillet 2005"*

## L'ancien hippodrome

Entre la Boële, la route départementale RD 59 et la rue de la Prairie en direction de Longjumeau s'étend une prairie de 4,7ha. C'était l'hippodrome d'entraînement au trot attelé.



Le rapport du Commissaire Enquêteur fait apparaître qu'Auchan en est devenu propriétaire et y a conçu un projet de jardinerie et de restauration de 6000m<sup>2</sup>. Le projet de PLU de Villebon retenait cette prairie pour un bassin d'expansion des eaux de l'Yvette avant que les eaux n'arrivent au plan d'eau de Saulx les Chartreux, bassin d'écrouissage tel que défini par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), toujours à l'étude.

Auchan a demandé, par lettre, au

Commissaire Enquêteur la révision de ce classement.

L'Asevi s'étonne que ce terrain privé ait pu être acheté sans que la municipalité ait joué son rôle de préemption, d'autant que le Siahvy a fait part de son intention de sauvegarder cette zone pour en faire un parc péri-urbain.

Nous venons d'apprendre qu'Auchan était revenu sur son intention.

## Echangeur autoroutier du Grand Dôme sur l'A10 :

Afin de faciliter la desserte du Grand Dôme et de Courtaboeuf, la Mairie a présenté un projet d'échangeur en direction de la province, dans les deux sens de circulation. A savoir : arrivée au Grand Dôme par la province et départ du Grand Dôme vers la province. Pour que l'accès se fasse dans les deux sens, il est prévu qu'il soit couplé avec celui de Courtaboeuf, très peu distant vers la province. En fait le dossier montre que cela revient, en plus de la construction de l'échangeur proprement dit, comprenant rond-point et pont sur l'autoroute, à rajouter une 3<sup>ème</sup> voie de circulation entre les 2 échangeurs. **L'étude du dossier lors de l'enquête publique a montré que, pour ce faire, la municipalité prévoit d'abattre encore 1200m<sup>2</sup> du Bois des Gelles après les 3000m<sup>2</sup> du Centre de Loisirs!.** L'Asevi est, encore une fois intervenue, pour dénoncer par écrit, lors de l'enquête publique en mairie en juillet-août dernier, le dépeçage systématique de ce bois, poumon vert de notre commune. Le résultat de l'enquête n'est pas connu à l'heure actuelle.

## Le coin du jardin :

- Comment réparer une pelouse abîmée par la sécheresse de l'été?

Semer des graines dans une pelouse est rarement couronné de succès. Les débris de végétaux morts à la base du peu d'herbe restant empêchent les graines d'être au contact de la terre. Même si les graines germent, la compétition avec le gazon est intense et est fatale aux plantules. C'est maintenant qu'il faut agir: ratissez vigoureusement, scarifiez si c'est possible, en croisant les passages. Evacuez les végétaux morts et les mousses. Tondez le gazon alentour aussi ras que possible. Surdosez le semis qui sera fait à la volée et, si vous avez un rouleau, passez le plusieurs fois en croisant pour améliorer le contact avec la terre. Dans le prochain bulletin, comment entretenir naturellement sa pelouse pour passer l'hiver sans qu'il y ait formation de mousse à enlever au printemps.

- Comment stocker les fruits?

C'est la saison de ramassage des fruits que l'on stocke à la cave ou au garage. On constate qu'ils y flétrissent rapidement. Le moyen de prévention consiste à disposer à côté des cageots une bassine remplie d'eau. La tension de la vapeur d'eau évitera leur dessèchement.